COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 novembre 2012 **n° 13**

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : **Subventions de soutien aux projets "Initiatives Jeunes"**

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais soutient les jeunes, à travers le dispositif "initiatives jeunes" dans la réalisation de leurs projets, culturel, social, de prévention ou dans la mise en place de manifestations. Cette aide intervient à différents niveaux: logistique, assistance, conseil, et se concrétise par l'attribution d'une bourse.

A ce titre, un projet a été déposé par Zouhair AQCHICHE et Rassoul GUAYE, jeunes châtelleraudais qui souhaitent participer au "campus coopératives" de Poitiers organisé par les sociétés coopératives (SCOP). Ce campus coopératives est une école dédiée aux jeunes créateurs de coopératives. De niveau international, elle forme les jeunes qui souhaitent entreprendre autrement, répondre à la crise et allier le travail et l'humain.

Le campus s'est déroulé à Poitiers au début du mois de juillet et a nécessité une inscription préalable et une avance financière pour les frais de bouche et de transport. Pour ces premières démarches préalables à l'inscription, ils ont été soutenus financièrement par l'association "Horizon informatique".

Ces deux jeunes créateurs, à la suite de ce campus ont reçu le prix du jury pour leur projet de création d'entreprise, un fast food solidaire en plein coeur de Poitiers intitulé "Oh my coop".

* * * * *

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 12 novembre 2011, déclarant d'intérêt communautaire le centre Rasseteau,

VU la délibération n°16 du bureau communautaire du 3 octobre 2011, définissant les critères d'attribution des bourses et le règlement "initiatives jeunes",

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "initiatives jeunes" et des projets de

jeunes châtelleraudais,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur projets dans le cadre de ce dispositif,

Le bureau de la Communauté d'Agglomération, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association "Horizon informatique 86", support du projet, la somme de 360 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier,

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 422.1/6574/.5370

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 22/11/12, n° 7732
Publié au siège de la CAPC, le 20/11/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM